



**RENFORCER L'ETAT DE DROIT EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE A TRAVERS LA
REFORME DES INSTITUTIONS DE JUSTICE ET DE SECURITE**

DOCUMENT DE PROJET

Entre le

Gouvernement de la République Centrafricaine

Et

Le Programme des Nations Unies pour le Développement

Juillet 2008

Lien avec l'UNDAF 2007-2011

D'ici à 2011, les populations centrafricaines vivent dans un environnement de paix, de sécurité, de prospérité économique où les droits humains sont respectés ; elles participent équitablement au processus de décentralisation et à la consolidation de la démocratie.

Lien avec le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) 2008-2010

Pilier 1 : Restaurer la Sécurité, Consolider la Paix et Prévenir les Conflits

Pilier 2 : Promouvoir la Bonne Gouvernance et l'Etat de Droit

Lien avec le Plan Stratégique du PNUD 2008-2011

Domaine d'Intervention 2 : Gouvernance Démocratique

Résultat 6 : Systèmes de justice formels et informels efficaces, accessibles et équitables qui promeuvent l'Etat de droit, en tenant dûment compte des droits des pauvres, des femmes et des groupes vulnérables.

Domaine d'Intervention 3: Prévention des Conflits et Relèvement

Résultat 6: Renforcement des capacités de gouvernance post-conflit, notamment par des mesures visant à prévenir la reprise des conflits.

Résultat 8 : Rétablissement de la sécurité et de la cohésion au niveau local.

Résultats escomptés:

Résultat 1: Les institutions du système judiciaire et pénitentiaire sont renforcées afin d'assurer une meilleure protection des droits et des personnes, et de fournir un service de qualité aux citoyens

Résultat 2: L'accès à la justice pour tous (en particulier pour les femmes) et à la sécurité publique (notamment en rendant la Police Centrafricaine plus opérationnelle et lui permettant d'assurer effectivement ses missions de maintien de l'ordre et de protection) est amélioré au niveau préfectoral et communautaire

Agence d'exécution : PNUD

Agence de Mise en Œuvre : PNUD

Description succincte :

Le présent projet vise à renforcer les capacités des institutions du système judiciaire et pénitentiaire afin d'assurer une meilleure protection des droits et des personnes, et de fournir un service de qualité aux citoyens. Il vise par ailleurs à améliorer l'accès à la justice pour tous (en particulier pour les femmes) ainsi qu'à la sécurité publique (notamment en rendant la Police Centrafricaine plus opérationnelle et en lui permettant d'assurer effectivement ses missions de maintien de l'ordre et de protection) au niveau préfectoral et communautaire.

Période du programme : 2007-2011

Composante du programme : **Gouvernance et prévention des crises**

Titre du projet : **Renforcer l'Etat de Droit en république Centrafricaine à travers la Justice et la Sécurité »**

Numéro du projet : 00058216

Durée du projet : 24 mois

Date de démarrage du projet : janvier 2008

Modalité de gestion : DEX

Budget Total : 12,144,639.67 USD

Ressources allouées : 4,358,254,17 USD

- PNUD-TRAC 1.2 : 800,516 USD
- BCPR-TRAC 1.3: 1,500,000 USD
- BCPR-DGTTF (France): 592,752.06 USD
- Pays Bas : 1,464,986.11
- Gouvernement : Contribution en nature

Ressources à mobiliser : 7,786,385.50 USD

Pour le Gouvernement :

M. Sylvain Maliko, Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale

Date : - 2 OCT 2008

Pour le PNUD :

M. Ibrahima Djibo,
Représentant Résident a.i

Date : 03 OCT 2008



Table des matières

	Page
I. Contexte	3
II. Stratégie	7
III. Résultats et cadre des ressources	14
IV. Dispositions relatives à la gestion du projet	14
V. Suivi, Monitoring et Evaluation	15
VI. Risques	16
VII. Contexte Juridique	16
Annexe 1 : Compte-Rendu de la Réunion de Coordination entre l'Allemagne, la Commission Européenne, la France et le PNUD sur les Projets Justice et Police, 18 mars 2008	17
Annexe 2 : Terme de référence du Mécanisme de coordination de la communauté internationale en matière de RSS en République centrafricaine	20

1.1. Introduction

1. Au cours des dix dernières années, les crises politico-militaires ont profondément affecté le fonctionnement des institutions de justice et de sécurité centrafricaines, faisant place à de nombreux cas d'impunité et de violation des droits de l'homme avec comme conséquence une profonde crise de confiance des citoyens face aux institutions clés de l'Etat.
2. La conjugaison de l'état de pauvreté, la faible présence de l'Etat sur l'ensemble du territoire, la déliquescence des systèmes de sécurité et de justice, et la destruction du capital social, ont conduit à une grave crise sécuritaire qui n'a épargné ni la société ni les institutions qui la gouvernent. Des explosions de violence sont fréquentes (notamment sur les femmes et les filles) dans les régions Nord de la RCA et les actes de banditisme continuent de se multiplier à l'intérieur du pays, notamment par la présence des coupeurs de route (Zaraguinas) qui s'adonnent à des activités criminelles en tous genres, en particulier sur les pistes et les grands axes routiers.
3. Le contexte régional est marqué par des zones de conflits armés qui contribuent à l'environnement d'insécurité aux frontières et à l'intérieur du pays. En outre, les frontières longues et poreuses avec les pays limitrophes dont les protagonistes utilisent le territoire centrafricain comme base arrière (Soudan, Tchad, République Démocratique du Congo) favorisent la circulation généralisée des armes légères et de petits calibres (ALPC) et des munitions de guerre, et intensifient les flux migratoires. Ainsi, la Centrafrique comptabilise un nombre croissant de réfugiés en provenance du Tchad et du Soudan, et compte parmi sa population quelques 212,000 déplacés internes. Les populations civiles sont régulièrement attaquées et les incendies de villages sont fréquents. Cette situation a provoqué le déplacement d'environ 300.000 personnes et a affecté 700.000 autres.
4. En réponse à une demande du Gouvernement centrafricain, le PNUD a formulé un programme d'intervention pluriannuel qui a pour objectif d'appuyer de manière concrète la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2008-2010 ainsi que le plan d'actions prioritaires élaboré lors du Séminaire National sur la Réforme du Secteur de la Sécurité (14-17 avril 2008).
5. Avec un budget dont le montant s'élève à 12,144,687.22 dollars US, le projet sera exécuté sur une période de deux ans (1^{er} juillet 2008-30 juin 2010).

1.2. Histoire politique récente

6. Les coups d'état ont marqué l'histoire de la politique de la RCA et aucun régime à ce jour n'a été capable d'apporter une stabilité durable au pays. La crise la plus récente a été provoquée par le coup d'état du 15 Mars 2003 lorsque le Général François Bozizé a renversé le Président Ange Félix Patassé. Une transition de deux ans a abouti en mai 2005 à des élections libres et transparentes à l'issue desquelles, le Général Bozizé a été élu Président de la République. Un Groupe des sages composé de six personnalités neutres et indépendantes, a été mis en place pour le suivi des Actes du Dialogue National signés par les acteurs politiques à la veille des élections présidentielles. Depuis lors, le Groupe des sages s'est montré actif dans la promotion du dialogue entre le Gouvernement et les groupes d'opposition.
7. La période de stabilité qui a suivi les élections a pris fin de manière soudaine en 2006 lorsque les groupes armés d'opposition composés pour la plupart de partisans de l'ancien Président Patassé et des « ex-libérateurs » jadis associés au Président Bozizé, déçus de voir que les promesses de compensation financière qui leur avaient été faites n'ont pas été tenues, ont commencé à proliférer dans les provinces du Nord-Est et du Nord-Ouest de la RCA. Les conflits armés se sont intensifiés de manière considérable en automne 2006 avec la prise de Birao, le Chef-lieu de la préfecture de la Vakaga située dans le Nord-Est de la RCA.

1.3. Opposition armée et banditisme

8. Au début de l'année 2007, trois groupes d'opposition étaient encore très actifs à l'intérieur du pays : l'Armée Populaire pour la Restauration de la République et la Démocratie (APRD) opérant autour de Paoua dans la région de l'Ouham-Pendé située dans le Nord-Ouest ; le Front Démocratique pour le Peuple Centrafricain (FDPC) opérant autour de Kabo dans le centre Nord ; et, l'Union des Forces Démocratiques et Républicaines (UFDR) composée de combattants tchadiens, soudanais et centrafricains opérant dans la région de la Vakaga située dans le Nord-Est.
9. Toutefois, les efforts de dialogue au cours des années 2007 et 2008 ont permis d'aboutir à la signature d'accords de cessez-le-feu et de paix entre le Gouvernement centrafricain et ces groupes armés, tout d'abord avec le FDPC en février 2007, puis avec l'UFDR en avril 2007, et enfin, plus récemment, avec l'APRD en mai 2008. Le gouvernement centrafricain dans le cadre de la restauration de la paix et de la sécurité prévoit par ailleurs la tenue d'un dialogue politique inclusif entre le pouvoir, l'opposition non armée, la société civile et les trois ex-rébellions.
10. En plus des groupes armés et des protagonistes des armées régulières dans ces différents conflits armés internes, le territoire de la RCA a également été librement utilisé par des groupes de bandits (les zaraguinas) impliqués dans des crimes, le racket, et des trafics de toute sorte, et disposant d'armes et de moyens logistiques nettement supérieurs à ceux des forces armées centrafricaines (FACA). Ce phénomène a favorisé par ailleurs l'émergence d'autres groupes armés appelés « archers », qui se sont organisés dans les provinces du nord et les zones d'élevage afin de résister aux coupeurs de routes. Les braconniers étrangers ou locaux chassent illégalement et ravagent la faune et la flore de la RCA. De nombreuses attaques commises par les groupes de bandits sur les axes principaux routiers paralysent le commerce, et les fréquentes attaques sur les communautés rurales, y compris la prise d'otages en vue d'exiger des rançons rendent impossible la production de cultures vivrières dans certaines zones, en particulier dans l'extrême Nord-Ouest. Par ailleurs, des violences commises sur les femmes par les membres des groupes armés et des forces armées font l'objet de fréquents rapports.

1.4. Développement socio-économique

11. Du fait des années de conflits armés et d'instabilité politique, en 2007 selon l'Indice de Développement Humain du PNUD, la RCA occupait le 171^{ème} rang sur 177 avec peu de progrès au cours des dernières décennies. Les systèmes de santé et d'éducation sont largement dysfonctionnels, lorsqu'ils existent, et les indicateurs sociaux actuels sont pires que ce qu'ils étaient 20 ans auparavant. Par ailleurs, l'état de développement actuel de la RCA peut également être attribué au fait que peu d'acteurs au développement se sont engagés activement auprès de la RCA au cours de la dernière décennie.
12. Cependant, au cours de l'année 2007, les Institutions Financières Internationales ont accordé une attention accrue à la RCA - ce qui devrait potentiellement se traduire par des retombées positives pour le développement socio-économique du pays. Un processus d'acquittement des arriérés de dettes a eu lieu et a permis à la Banque Mondiale d'allouer des ressources au pays. Cela peut en retour permettre un appui supplémentaire à travers l'initiative PPTE.
13. Dans ce pays vaste mais peu peuplé avec un investissement étranger et une aide publique au développement très faibles, le transport et les moyens de communication constituent d'importants défis pour la RCA. La fourniture des biens et des services en dehors de Bangui est coûteuse et problématique, et la majorité des régions du pays ne sont pas accessibles par la route pendant la saison des pluies. Lorsque les routes sont praticables, le risque de banditisme de grand chemin complique davantage le transport terrestre.

1.5. Influences Régionales

14. La RCA est située au cœur d'une région particulièrement sensible. Elle est limitée au Nord par le Tchad où une guerre civile de faible ampleur s'intensifie de temps à autre, sans compter l'exploitation récente du pétrole qui augmente les enjeux. A la frontière Est se trouve le Soudan marqué par la crise du Darfour et par le processus de stabilisation entre le Nord et le Sud suite à deux longues décennies de conflit intense. Au cours des dernières années, les tensions de faible ampleur dans ces deux pays ont été visiblement aggravées par des accusations mutuelles d'appui à leurs oppositions armées respectives et des tentatives flagrantes de déstabilisation portées l'un contre l'autre. Puisque la LRA Ougandaise opère surtout à partir du Sud Soudan, elle est aussi connue pour avoir utilisé le territoire de la RCA pour différentes raisons y compris le braconnage et le repli tactique et opérationnel. A la frontière Sud, les incursions à partir de la RDC, ont tourmenté le pays, surtout par la présence des troupes de Jean Pierre Bemba. Au Sud-Ouest, la République du Congo a également connu une guerre civile sanglante il y a juste quelques années. L'itinéraire de transport Brazzaville - Pointe Noire reste entravé par le conflit de faible ampleur dans la région du Pool au Sud du pays, obligeant le circuit de transport du bois Centrafricain à passer par le Cameroun, où il fait face à des barrages routiers et au banditisme de grand chemin.
15. Le problème lié aux effets du débordement de la crise du Darfour a fréquemment été mis en évidence par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et le Secrétaire Général. La Résolution 1778 du Conseil de Sécurité a autorisé la mise en place d'une présence multidimensionnelle (MINURCAT), y compris un contingent de l'U.E au Nord-Est de la RCA et à l'Est du Tchad dont l'objectif est de protéger les réfugiés, les personnes déplacées et les autres populations civiles, et de faciliter les efforts dans le domaine humanitaire et le développement socio-économique dans la région.

1.6. Capacité nationale dans les domaines de la justice et de la sécurité.

16. La combinaison des conflits armés prolongés, de la pauvreté généralisée et de la faiblesse des infrastructures a gravement miné la capacité des institutions nationales à assurer la sécurité et à rendre une justice équitable à la population. Lorsque ces institutions arrivent à fonctionner, leur portée se limite le plus souvent à la capitale, Bangui.
17. Les mouvements rebelles étrangers et nationaux opèrent presque sans être inquiétés dans le Nord-Est et le Nord-Ouest du pays ; les crimes et les violations des droits de l'homme sont commis avec impunité ; l'autorité des chefs traditionnels et des instances de droit coutumier est minée par les conflits et la méfiance sociale qui en résulte ; la police manque de capacité pour appliquer la loi, et lorsque les criminels sont condamnés à une peine d'emprisonnement, le système pénitentiaire n'est pas équipé pour réhabiliter les détenus et favoriser leur réinsertion au sein de la société.
18. Les forces de défense et de sécurité de la République Centrafricaine sont divisées en factions, mal formées et extrêmement sous équipées. Par conséquent, elles ne peuvent ni protéger la population ni défendre le territoire national. Leur participation aux crises persistantes du pays, exacerbée par un climat d'impunité, a miné la perception du public par rapport à la protection de l'Etat et à la légitimité des systèmes de défense et de justice.
19. La République Centrafricaine est aujourd'hui confrontée à de nombreux défis dans le domaine de la *justice*. Ainsi, l'insuffisance en ressources humaines, inégalement réparties sur l'ensemble du pays, se traduit par l'absence d'une justice de proximité. La majorité des magistrats, avocats et autres personnels de justice sont concentrés dans la capitale et dans certaines préfectures, ce qui crée des problèmes d'accès au droit. Le manque en ressources humaines et matérielles et l'état de délabrement des institutions judiciaires et pénitentiaires, contribuent à une baisse de la qualité des services de justice.
20. Le système pénitentiaire est confronté au problème de surpopulation, des conditions sanitaires effroyables, une généralisation de la violence et des mauvais traitements avec un personnel pénitentiaire sous-payé et mal formé. Tous ces facteurs ont des répercussions sur les droits

fondamentaux des prisonniers (en particulier les femmes) et ont un impact direct sur la gestion des prisons.

21. Par ailleurs, le manque de gestion des registres de l'état civil a de sérieuses implications sur la répression de la criminalité, la légitimité des listes électorales et la sécurité légale du mariage, les droits de succession et l'autorité parentale. En plus, les lois ne sont pas publiées par le journal officiel, et la jurisprudence n'est pas diffusée, ce qui veut dire que les citoyens ne sont pas informés de leurs droits et obligations.
22. En outre, l'incapacité du système judiciaire à lutter contre l'impunité, le manque d'objectivité et le caractère aléatoire de certaines décisions de justice, le trafic d'influence, la faible exécution des décisions de justice et le problème de l'indépendance des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) sont à l'origine d'une crise de confiance parmi la population, et l'éthique des magistrats est mise en cause.
23. Les Etats Généraux de la Justice organisés en Octobre 2007 ont permis de faire un diagnostic exhaustif du secteur judiciaire et apporter des propositions concrètes dans le cadre du renforcement de l'Etat de Droit en Centrafrique. Les principaux axes d'intervention prioritaires identifiés sont les suivants :
 - Rendre le système judiciaire plus efficace à travers le renforcement des capacités opérationnelles des structures judiciaires, des magistrats et des auxiliaires de justice. Ce renforcement doit comprendre : (i) la prise en charge temporelle et de manière décroissante des indemnités des magistrats, des greffiers et huissiers ; (ii) l'équipement et l'informatisation des institutions judiciaires ; (iii) la professionnalisation des greffiers et des huissiers dans les tribunaux d'instance et de grande instance ; et (iv) la révision du cadre budgétaire des différentes juridictions en vue de leur garantir un fonctionnement normal et transparent.
 - Mettre en place une justice de proximité par le biais des audiences foraines et le renforcement des dispositifs institutionnels d'information juridique. Ceci doit comprendre (i) la diffusion et la vulgarisation des lois et des règlements ; (ii) la diffusion de la jurisprudence notamment par un appui au Journal Officiel pour la publication des textes fondamentaux ; (iii) le soutien aux organisations de la société civile ayant pour activité la promotion des Droits de l'Homme.
 - Améliorer le système carcéral sur la base des normes internationales relatives à la condition des détenus. Il s'agira en outre d'assurer une formation professionnelle adaptée du personnel pénitentiaire (régisseurs, gardiens de prisons, juges d'application des peines); de réhabiliter les infrastructures existantes ; de délocaliser les maisons centrales ; de construire de nouvelles maisons d'arrêt et de les diversifier selon le type d'infraction, l'âge et le sexe des détenus ; de construire des centres de correction pour mineurs délinquants ; d'assurer des conditions sanitaires et de vie décentes ; de développer des mesures alternatives à l'incarcération ; et, de préparer les détenus à leur réinsertion dans la société.
 - Renforcer la notion de citoyenneté, sensibiliser la population aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, et appuyer les ONG de défense des Droits de l'Homme.
24. Concernant la *Police Nationale*, la situation est également déplorable. En effet, la police ne dispose pas des moyens nécessaires pour remplir ses fonctions régaliennes de sécurité publique et de maintien de l'ordre. Depuis 1996, la Police nationale a fait l'objet de nombreux pillages, mutineries et destructions. Cette situation a un impact profond sur sa capacité à exécuter sa mission (mobilité limitée, moyens de communication quasi-inexistants, uniformes dépareillés, infrastructures délabrées, etc...) et sa capacité opérationnelle sur le territoire national (la police nationale n'est présente que dans les 8 arrondissements de Bangui et dans quelques régions en dehors de la capitale).

25. Le Programme de Restructuration de la Police Nationale, qui a été développé par le Gouvernement centrafricain avec l'appui du BONUCA et de la France, intègre les grands axes de réforme de la Police nationale sur la période 2008-2010. En outre, il comprend trois volets d'intervention : (i) formation, (ii) équipement et matériel, et (iii) construction et réhabilitation des infrastructures et identifie les axes d'intervention prioritaires suivants :
- Consolider et maîtriser les effectifs nécessaires au sein de la Police Nationale en matière de recrutement, de formation, d'entraînement et de gestion des carrières.
 - Renforcer les capacités opérationnelles de la Police nationale par l'acquisition de moyens logistiques, tenues et accessoires, matériels de transmission, armement et munitions, matériel de génie civil, matériel de maintien de l'ordre.
 - Améliorer les conditions de travail par un programme de réhabilitation et de construction de commissariats, de services spécialisés et d'un laboratoire technique et scientifique.
 - Renforcer l'application des règles de bonne conduite et d'éthique professionnelle au sein de la Police nationale par la création d'un bureau de discipline.
26. Ainsi, les actions prioritaires doivent porter sur l'organisation de la police, la formation de ses effectifs et le renforcement de ses capacités opérationnelles. A terme, la responsabilisation des forces de police et le contrôle civil et démocratique de leur fonctionnement doivent permettre d'améliorer la relation entre la police et les citoyens.

II. STRATEGIE

2.1. Réforme des secteurs de la justice et de la sécurité

27. Tous les acteurs sont d'accord sur le fait que la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité est essentielle pour la consolidation de la paix et le rétablissement de l'Etat de droit en Centrafrique. Ainsi, la réforme des institutions de justice et de sécurité doit faire partie d'une stratégie globale de développement et de démocratisation de la société centrafricaine dans son ensemble. Cela implique que cette réforme ne peut en aucun cas être mise en œuvre en tant que programme unique, mais doit être intégrée dans un programme global de réduction de la pauvreté, de construction de la paix et de bonne gouvernance.
28. Tous les partenaires sont par ailleurs unanimes quant au besoin d'une approche globale et intégrée de la Réforme des secteurs de la justice et de la sécurité (qui implique l'Armée, la Gendarmerie, la Police, les forces paramilitaires, la Justice, les Finances publiques, les mécanismes de contrôle civil et démocratique, la société civile.). Toutefois, les besoins de ces secteurs sont énormes et doivent faire l'objet d'une priorisation clairement définie entre le Gouvernement centrafricain et les partenaires au développement.

A cet égard, la responsabilité des autorités centrafricaines dans l'appropriation de ce processus est une condition *sine qua non* à sa réussite. Si ce point n'est pas assuré, les efforts du Gouvernement centrafricain et des partenaires internationaux sont susceptibles d'avoir des effets limités.

29. Le séminaire national sur la RSS, qui a eu lieu à Bangui du 14 au 17 avril 2008, a ainsi permis aux autorités centrafricaines d'affirmer leur engagement dans ce processus long et complexe, et de définir les actions prioritaires qui doivent être mises en œuvre au cours des deux prochaines années. Cet engagement s'est par ailleurs concrétisé par la création, le 14 Mai 2008, par arrêté du Premier Ministre, d'un Comité Sectoriel RSS du DSRP. Ce Comité est chargé entre autres, d'élaborer et actualiser les politiques de réforme, d'assurer la cohérence intra et intersectorielle des projets et programmes et d'analyser l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'actions prioritaires.

30. Le présent projet a donc pour objectif principal d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'actions prioritaires (chronogramme du Séminaire National sur la RSS) auquel ont souscrit le Gouvernement centrafricain et l'ensemble des partenaires au développement.

2.2. Opportunité d'action et positionnement du PNUD

31. Un processus prometteur de réforme suppose une appropriation nationale et un engagement politique fort des autorités nationales. Il doit également être bien coordonné en vue d'assurer que les institutions nationales compétentes ainsi que les partenaires au développement agissent dans la même direction. Le Gouvernement centrafricain a démontré, à travers l'organisation des Etats Généraux de la Justice et du Séminaire National sur la Réforme du Secteur de la Sécurité, sa détermination en faveur d'un processus de réforme soutenu et ambitieux.

32. Les partenaires internationaux, en particulier la France et la Commission Européenne, mais également l'Equipe pays des Nations Unies (UNCT) et la Banque Mondiale, ont récemment renouvelé leur confiance envers le PNUD notamment en lui conférant un rôle de facilitateur dans le cadre du processus RSS en appui au Gouvernement centrafricain. A ce titre, le PNUD assumera pleinement son rôle de facilitateur au sein du mécanisme national de suivi et d'évaluation de la RSS qui aura pour fonction de mesurer les progrès réalisés et d'orienter le processus de réforme.

33. Ce rôle de facilitateur devra notamment permettre une meilleure harmonisation des initiatives en cours et une optimisation des ressources. Le PNUD aura également pour tâche d'inciter de nouveaux partenaires internationaux à s'engager aux côtés des autorités centrafricaines dans ce processus de réforme.

34. Dans le cadre de son nouveau cycle de Programme Pays, le PNUD a mis en place une Unité Gouvernance et Prévention de Crises. Les activités de cette unité concernent l'accès à la justice, la sécurité communautaire, la réduction et le contrôle des armes légères, le DDR, ainsi que la gouvernance locale et les réformes démocratiques et institutionnelles. Ainsi, plus que jamais, le PNUD a l'opportunité de contribuer aux besoins critiques du pays, tant au niveau national que communautaire, en élargissant la portée de ses activités en cours et en renforçant sa capacité de service à tous les niveaux. Ce renforcement du PNUD va se concrétiser non seulement par la mobilisation d'expertise additionnelle, mais également par sa présence accrue à l'intérieur du pays.

35. Par ailleurs, le bureau de pays du PNUD à Bangui bénéficiera d'un soutien accru du Bureau pour la prévention des crises et le relèvement (BCPR) notamment à travers la mise en œuvre du Programme Global sur le renforcement de l'Etat de droit dans des situations de conflit et de post-conflit (2008-2011). Le Programme Global est un outil permettant au BCPR d'appuyer techniquement et financièrement les bureaux de pays du PNUD dans 17 pays prioritaires dont la RCA. Les cinq lignes d'intervention du Programme Global sont les suivantes :

- Renforcer l'Etat de droit dans un contexte de relèvement précoce au niveau communautaire
- Répondre aux besoins des femmes en matière de sécurité et d'accès à la justice
- Renforcer les capacités des institutions de justice et de sécurité
- Renforcer les mécanismes de justice transitionnelle
- Promouvoir le rétablissement de la confiance et la réconciliation

2.3. Définition du projet et Méthodologie

36. Compte tenu des efforts parallèles en matière de réduction de la pauvreté et de renforcement des capacités de gouvernance de l'administration publique, ce projet vise plus particulièrement les institutions de justice et de sécurité, avec un accent tout particulier sur le système judiciaire et pénitentiaire, et les services de police.

37. L'un des principaux objectifs de ce projet sera de fédérer certaines des initiatives en cours du PNUD dans les domaines de la prévention des conflits et du relèvement, notamment en matière de sécurité communautaire (PSPD), et de justice de proximité et de promotion des droits de l'homme

(PRASEJ). Ce projet s'associera également à l'initiative de réduction des armes légères (ALPC) qui entre dans sa phase d'exécution. Enfin, si une nouvelle phase de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) voit le jour afin d'achever le processus DDR (qui a déjà conduit à la démobilisation de 7565 ex-combattants à travers le projet de Réinsertion des ex-combattants et d'appui aux communautés - PRAC) et de sécuriser les récents accords de paix conclus avec les anciens groupes d'opposition armée, ce projet y serait tout naturellement associé.

38. Les résultats et les activités fixés dans le cadre de ce projet sont basés sur et sont conformes aux recommandations faites à travers les documents stratégiques suivants :
- Etats Généraux de la Justice (octobre 2007)
 - Programme de Restructuration de la Police Centrafricaine (mars 2007) et Rapport d'évaluation de la Direction Générale de la Police centrafricaine (Rapport PAQUY - avril 2006)
 - Loi de Programmation Militaire 2008-2011 (En cours)
 - Plan d'actions prioritaires (chronogramme) sur la Réforme du Secteur de la Sécurité (avril 2008 – avril 2010)
 - Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix en République Centrafricaine (Mai 2008)
 - Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2008-2010)
39. Les activités proposées cibleront le Ministère de la Justice, la magistrature, les services de police, le système pénitentiaire, la société civile et les mécanismes traditionnels de résolution des conflits. Par ailleurs, le champ d'intervention géographique de ce projet ne se limitera pas seulement à Bangui. De nombreuses activités seront menées à l'intérieur du pays, en particulier dans les zones actuellement couvertes par le PRASEJ (Kaga Bandoro, Sibut, Bossangoa et Bozoum).
40. Au niveau central, le projet aura pour objectif principal d'améliorer le fonctionnement et de renforcer les capacités opérationnelles et institutionnelles des services publics de la police et de la justice.
41. Compte tenu des besoins humanitaires et de protection des populations civiles dans les zones d'intervention du projet, en particulier à l'intérieur du pays, une approche de relèvement précoce basé sur les principes de participation communautaire et d'appropriation locale sera adoptée. Ainsi, l'ensemble des acteurs au niveau communautaire seront associés à la mise en œuvre du projet (autorités locales, chefs traditionnels, société civile, groupes de femmes, réseaux de juristes) afin de trouver des solutions concrètes et innovantes favorisant l'accès à la justice et améliorant la sécurité communautaire.
42. Par ailleurs, des activités concrètes et innovatrices seront mises en œuvre afin de : a) promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité de genre ; b) accroître la participation des femmes dans les secteurs de la justice et la sécurité ; et, c) lutter contre l'impunité dans les cas de violences sexuelles basées sur le genre et de violences domestiques.

2.4. Résultats et activités

43. Conformément au plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2011, l'objectif global du projet est de promouvoir le développement humain par le renforcement des capacités au niveau national et local dans le secteur de la Justice et de la Sécurité en vue d'empêcher, réduire et sortir des conflits.
44. Ainsi, les objectifs à atteindre sont les suivants :
- Résultat 1:** Les institutions du système judiciaire et pénitentiaire sont renforcées afin d'assurer une meilleure protection des droits et des personnes, et de fournir un service de qualité aux citoyens
- Résultat 2:** L'accès à la justice pour tous (en particulier pour les femmes) et à la sécurité publique (notamment en rendant la Police Centrafricaine plus opérationnelle et lui permettant d'assurer effectivement ses missions de maintien de l'ordre et de protection) est amélioré au niveau préfectoral et communautaire

45. Les activités suivantes seront mises en œuvre en collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux :

Résultat 1: Les institutions du système judiciaire et pénitentiaire sont renforcées afin d'assurer une meilleure protection des droits et des personnes, et de fournir un service de qualité

Activités indicatives pour le renforcement des institutions du système judiciaire et pénitentiaire:

Ministère de la Justice, Magistrature et Parquet

- a. Mettre en place des codes de bonne conduite pour les professions judiciaires conformément aux normes internationales des Nations Unies, et renforcer les capacités de l'inspection générale des services judiciaires.
- b. Mettre en place un système de gestion de carrière pour les magistrats et les auxiliaires de justice (recrutement, salaire, formation, déroulement de la carrière).
- c. Renforcer le contrôle disciplinaire du Parquet Général sur les professions juridiques en concertation avec les ordres et les OPJ.
- d. Mettre en place un système de base de données sur les casiers judiciaires.
- e. Former les juges et les procureurs sur les codes de bonne conduite, l'indépendance de la justice et les normes internationales relatives aux droits de l'homme.
- f. Former le personnel judiciaire sur l'administration des tribunaux et la gestion des procédures judiciaires.
- g. Renforcer l'encadrement de la procédure judiciaire et le respect des délais pour garantir l'exécution effective des décisions de justice.
- h. Publier et diffuser les textes législatifs et réglementaires auprès des professions juridiques et judiciaires.
- i. Assurer la parution et la diffusion du Journal Officiel sur toute l'étendue du territoire en s'appuyant notamment sur les médias et les ONG.
- j. Construire et équiper le Palais des Hautes Juridictions.

Administration Pénitentiaire :

- a. Mener un audit/état des lieux des lieux des prisons et proposer un plan d'action pour la réforme de l'Administration pénitentiaire centrafricaine.
- b. Mettre en place un système de base des données pour la gestion des détenus.
- c. Mettre en place des programmes de formation professionnelle pour les détenus.
- d. Former le personnel en charge des prisons sur la bonne gestion des prisons conformément aux normes internationales en vigueur.
- e. Initier un projet pilote de ferme pénitentiaire et appuyer les initiatives de micro-production.
- f. Réhabiliter et équiper les structures existantes de détention et de prison à travers le pays.
- g. Mettre en place un observatoire des prisons et renforcer les liens entre les organisations de la société civile et le système pénitentiaire.

Résultat 2: L'accès à la justice pour tous (en particulier pour les femmes) et à la sécurité publique (notamment en rendant la Police Centrafricaine plus opérationnelle et lui permettant d'assurer effectivement ses missions de maintien de l'ordre et de protection) est amélioré au niveau préfectoral et communautaire

Activités indicatives pour l'amélioration de l'accès à la justice:

- a. Créer des centres d'assistance et d'information juridique (Maison du Droit) à Bangui et dans quatre zones prioritaires (Bozoum, Bossangoa, Kagabandoro et Sibut)
- b. Identifier et former 50 para-juristes au sein des zones géographiques ciblées.
- c. En partenariat avec le barreau, renforcer les bureaux de consultation gratuite au sein et fournir un appui technique et financier aux avocats et défenseurs judiciaires désignés ou volontaires pour assurer une assistance judiciaire gratuite.
- d. Apporter un appui technique et financier aux ONG locales dans le domaine de l'assistance juridique afin de renforcer leur expertise et leur efficacité

- e. Disséminer et vulgariser à grande échelle les textes juridiques nationaux et internationaux afin de permettre leur accessibilité à la population.
- f. Appuyer l'organisation de justice foraine dans quatre zones prioritaires (Bozoum, Bossangoa, Kaga Bandoro et Sibut).
- g. Formation des OPJ et des magistrats aux procédures d'enquêtes, en particulier en matière d'investigation des crimes de violence sexuelle et à l'application des lois et conventions nationales et internationales en matière de protection des droits des victimes de violences sexuelles et liées au genre.
- h. Former et sensibiliser les chefs traditionnels sur le système judiciaire formel, les normes internationales sur les droits humains, la justice basée sur le genre, et leurs limites de compétences.

Activités indicatives en faveur de la réforme et modernisation de la Police:

- a. Mettre en place des codes de bonne conduite conformes aux normes internationales en vigueur.
- b. Implanter un bureau de discipline interne en vue du suivi et de la formation des policiers sur les codes de bonne conduite, les droits de l'homme et la justice basée sur le genre.
- c. Revoir le programme de formation initiale et continue et former les commissaires de police, les inspecteurs de police, les policiers et les officiers de police judiciaire sur les techniques modernes de sécurité publique et de maintien de l'ordre.
- d. Réhabiliter la Direction Générale de la Police, la Direction des Services de Police Judiciaire et la Compagnie Nationale de Sécurité.
- e. Réhabiliter et moderniser le laboratoire de police scientifique.
- f. Mettre en place un réseau radio dans les commissariats de province (complémentaire avec Bangui).

2.5. Bénéficiaires

46. Les principaux bénéficiaires du projet sont : a) les institutions de justice et de sécurité, en particulier le Ministère de la Justice, la Magistrature et le Ministère de l'Intérieur ; b) les organisations de la société civile travaillant dans le domaine des droits de l'homme et de l'accès à la justice ; c) les communautés locales et d) les populations vulnérables, en particulier les femmes victimes de violences sexuelles et les populations déplacées.

2.6. Coordination et Partenariats

47. Le PNUD a établi un partenariat privilégié avec le Gouvernement centrafricain depuis de nombreuses années. Dans le cadre de la réforme des institutions de justice et de sécurité, le Gouvernement centrafricain a demandé au PNUD de jouer un rôle de coordination de premier plan et l'a nommé Premier Chef de File des Partenaires Techniques et Financiers du Comité Sectoriel RSS.
48. De nombreux efforts de coordination notamment avec la Commission Européenne et la France ont été entrepris depuis le début de l'année 2008 et doivent résulter en une meilleure harmonisation de l'aide et une optimisation des ressources à disposition. C'est dans cet esprit qu'une réunion de coordination a été organisée en mars 2008 entre l'Allemagne, la Commission Européenne, la France et le PNUD. Celle-ci a permis de conjuguer les efforts entrepris par les partenaires et d'éviter ainsi toute duplication en matière d'assistance technique et financière (Cf. Annexe 2).
49. Par ailleurs, comme indiqué précédemment, le mécanisme de coordination (cf. Annexe 2) envisagé par la communauté internationale pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'actions prioritaires RSS doit également permettre d'harmoniser l'assistance technique et d'optimiser les ressources. A ce titre, le soutien technique et financier des partenaires internationaux dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la réforme des secteurs de la justice et la sécurité, est primordial afin de développer les capacités intra-gouvernementales en matière

d'analyse stratégique, de formulation de politiques, de planification, de gestion budgétaire et d'évaluation.

50. Le projet sera exécuté en étroite collaboration avec les acteurs suivants :

- BONUCA
- UNHCR, UNICEF, OCHA
- Banque Mondiale
- Ambassade de France
- Commission Européenne
- Ambassade des Etats-Unis
- Ambassade de Chine
- Gouvernement Sud-africain
- Comité International de la Croix Rouge (CICR)
- ONG internationales et nationales

III. RESULTATS ET CADRE DES RESSOURCES

Voir document Excel ci-joint.

IV. DISPOSITIONS RELATIVES A LA GESTION DU PROJET

51. Le projet sera exécuté par le PNUD, sous la modalité d'exécution directe (DEX), et en étroite collaboration avec les autres partenaires concernés par le processus de réforme de la justice et de la sécurité (Primature, Assemblée Nationale, agences des Nations Unies, Commission Européenne, partenaires au développement, etc...). En tant qu'agence d'exécution, le PNUD sera responsable de la programmation et la gestion générale des ressources financières allouées au projet pour l'accomplissement des résultats attendus dans les délais et modalités fixées avec la contrepartie nationale et les contributeurs financiers du projet.

52. Le dispositif d'exécution du projet sera composé par (a) un Comité de Pilotage, (b) une Unité de Gestion du Projet, et sera appuyé par (c) l'Unité Gouvernance et prévention des crises et (d) les Services du PNUD chargés des opérations:

- a. Le **Comité de Pilotage** est co-présidé par un représentant du Ministère de la Justice, un représentant du Ministère de l'Intérieur, un représentant du Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, un représentant du Ministère du Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale. Il est par ailleurs composé de représentants de la magistrature, du barreau, de l'Assemblée Nationale, de la société civile, des bailleurs de fonds, du BONUCA, de la Commission Européenne, de l'Ambassade de France, du PNUD, et par le Coordinateur national du Secrétariat technique permanent du Comité sectoriel de la Réforme du Secteur de la Sécurité pour la mise en œuvre du DSRP (voir copie Arrêté Annexe 4). Afin d'assurer une coordination optimale entre les activités du projet et celles des autres partenaires dans le même domaine, le comité de pilotage pourra associer dans ses délibérations d'autres partenaires. Le CP sera responsable du suivi du Plan d'Action du projet, de la fixation des indicateurs de résultat et de l'évaluation régulière des activités. De manière complémentaire, il sera chargé de la résolution de problèmes qui pourraient entraver le bon fonctionnement du projet.
- b. L'**Unité de Gestion du Projet** est responsable de la gestion quotidienne du projet, le respect du plan de travail, la programmation du budget, l'élaboration de termes de références pour l'acquisition de biens et de services, l'élaboration et suivi du plan d'acquisition, et le suivi régulier des opérations sur le terrain. L'Unité est chargée de la gestion et du contrôle du budget, ainsi que l'élaboration des rapports financiers et programmatiques au profit du Gouvernement, des donateurs et des partenaires du projet. L'UGP sera basée à Bangui et

coordonnée par le chef du projet. Un spécialiste de programme (Assurance du Projet) basé à Bangui assumera des fonctions de suivi et de supervision de la mise en œuvre du projet.

- c. En fonction de l'importance des opérations d'acquisition de biens et services, le projet bénéficiera de l'appui **des Services** des opérations du PNUD, qui seront responsables le cas échéant des achats d'équipements et autres services nécessaires au projet selon les procédures et normes en vigueur.
 - d. Le **Bureau de Pays du PNUD**, à travers son Unité Gouvernance et Prévention des Crises, assurera la supervision générale des activités du projet et fournira un appui technique, notamment par le biais du Spécialiste de Programme mentionné ci-dessus.
53. Compte tenu du caractère sensible de la Réforme du Secteur de la Justice et de la Sécurité, le déploiement du personnel international est impératif pendant les premières années d'un tel projet. Il est également important de recruter du personnel ayant une grande expérience en termes de crise/post-crise et des compétences en négociation. Le personnel international devra avoir une expertise reconnue et avoir une formation professionnelle dans le domaine du droit ou de la sécurité. L'Unité de Gestion du projet sera composée de la manière suivante :
- 1 Spécialiste de programme (L4), basé à Bangui
 - 1 Chef de Projet (ALD4) basé à Bangui
 - 1 Responsable des Opérations (ALD3) basé à Bangui
 - 4 Juristes internationaux (ALD3) basés à Bangui et dans trois bureaux de terrain
 - 4 Juristes nationaux (CS8, équivalent NOA) basés à Bangui et dans trois bureaux de terrain
 - 1 Ingénieur national des travaux publics (CS9, équivalent NOB) basé à Bangui 'ou utilisation de l'architecte conseil PNUD ?) tout dépend du volume du travail à fournir !!!!
 - 4 Assistants Administratifs et Financiers (CS6), basés à Bangui et dans trois bureaux de terrain
 - 4 chauffeurs basés à Bangui et dans trois bureaux de terrain
54. Il est également important de maintenir la présence du PNUD sur le terrain et renforcer les capacités opérationnelles du PNUD dans trois bureaux du projet.

V. SUIVI, MONITORING ET EVALUATION

55. Le projet sera soumis aux procédures et politiques générales du PNUD relatives au suivi, au monitoring et à l'évaluation. Des indicateurs seront identifiés et formulés par l'Unité de Gestion du Projet, en coordination avec le Comité de Pilotage, dès le début de la mise en œuvre du projet afin de procéder au suivi régulier des activités. Le Comité de Pilotage se réunira au moins quatre (4) fois par an afin de faire le point sur l'état d'avancement du projet. Un rapport programmatique et financier trimestriel sera ainsi préparé par l'Unité de Gestion du projet et soumis au Comité de Pilotage et aux partenaires du projet. D'autres rapports de même nature ou bien plus spécifiques pourront être demandés par le PNUD, le Gouvernement, le(s) bailleurs de fonds et les partenaires du projet, au cours de l'exécution du projet.
56. Les repères de suivi, monitoring et évaluation suivants seront appliqués :
- Un rapport de démarrage sera préparé immédiatement après la Réunion de Démarrage. Il inclura un Plan de Travail détaillé de la première année, divisé en calendriers semestriels qui détaillent les activités et les indicateurs de progrès qui guideront la mise en œuvre pendant la première année du projet. Le rapport inclura également le budget détaillé du projet, préparé sur la base du Plan de Travail Annuel.
 - Les rapports trimestriels d'avancement seront soumis par le Responsable de Projet aux membres du Comité de Pilotage au moins une semaine avant la tenue de la réunion trimestrielle du CP. Ces rapports ont pour objectif de présenter de manière concise l'état d'avancement du projet.

- Un registre des résultats sera actualisé trimestriellement en vue de faciliter l'identification et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes en vue de modification.
 - Un registre de risques devra être régulièrement actualisé à travers l'examen du contexte externe susceptible d'affecter la mise en œuvre du projet.
 - Un rapport annuel orienté sur les résultats (ROAR) sera préparé par l'Unité de Gestion du Projet. Ce rapport devra inclure les informations suivantes : une analyse des performances du projet pour la période du rapport, y compris l'impact des activités réalisées ; les contraintes/défis rencontrés lors de la mise en œuvre du projet ; le plan de travail annuel ; un rapport des dépenses généré par le système ERP ; des recommandations claires pour l'orientation future afin de régler les problèmes majeurs qui empêchent une bonne mise en œuvre du projet.
57. Le projet sera soumis à une revue tripartite à mi-parcours (Gouvernement, Bailleur(s)/Partenaires au Développement, PNUD) pour analyser les résultats accomplis et proposer des recommandations pertinentes.
58. Un rapport final du projet (programmatique et financier) sera préparé pour être examiné au cours de la revue tripartite finale. Ce rapport devra être circulé à l'avance pour permettre à chacun de fournir des commentaires sur son contenu.

VI. RISQUES

59. Les risques liés à la mise en œuvre et à la réussite de ce projet incluent notamment :
- La réponse inappropriée aux efforts de mobilisation des ressources de la part des bailleurs.
 - Les défis liés à l'identification des experts hautement qualifiés et expérimentés en vue de l'exécution efficace du projet.
 - Le changement de contexte politique, les priorités nationales et l'insécurité croissante qui peuvent miner l'exécution du projet et compromettre les activités.

VII. CONTEXTE JURIDIQUE

60. L'administration générale du projet sera régie par les procédures et règlements du PNUD et par l'accord standard entre le Gouvernement de la République centrafricaine et le PNUD, signé par les deux parties en Août 1976. Les révisions suivantes peuvent être apportées au présent document de projet même si elles ne sont revêtues que de la signature du représentant résident du PNUD, à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres signataires du document de projet n'ont pas d'objection à formuler à propos des changements envisagés.
- I. Les révisions ou compléments apportés aux annexes du document de projet.
 - II. Les révisions n'ayant pas pour effet d'apporter des modifications majeures aux objectifs immédiats, aux produits ou aux activités du projet, mais qui sont dues à un réaménagement des apports déjà convenus ou à des hausses de coûts entraînées par l'inflation ; et,
 - III. Les révisions annuelles obligatoires ayant pour objectif de réaménager la fourniture d'apports déjà prévus, de refléter une hausse du coût des services d'experts ou d'autres coûts par suite de l'inflation ou de tenir compte du traitement préférentiel accordé pour le remboursement des dépenses des agences d'exécution.

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE COORDINATION
ENTRE L'ALLEMAGNE, LA COMMISSION EUROPEENNE, LA FRANCE ET LE PNUD
SUR LES PROJETS JUSTICE ET POLICE
18 MARS 2008**

Objectif de la réunion : éliminer les possibilités de chevauchements entre les projets des quatre institutions présentes.

1. Volet Justice

- en matière de droit positif : complémentarité

- la CE : via un AT au Ministère de la Justice, rafraîchissement des textes et, en matière de diffusion, renforcement de la publication et la diffusion du Journal officiel
- la FR apportera un appui logistique (matériels de bureautique et consommables) à la Cour de cassation, à l'ENAM et à l'université. Une base de données des textes législatifs, réglementaires et de jurisprudence sera créée à la cour de cassation qui bénéficiera aussi de la fourniture d'ouvrages et de périodiques spécialisés.
- le PNUD appuiera la publication des bulletins spécifiques à chaque cour.

- en matière de réhabilitations / construction : la CE devait construire le Palais des Hautes Juridictions, tel que demandé par le Ministre de la Justice, pour un montant de 915 000 €. Compte tenu des procédures mieux adaptées, il a été conclu que le PNUD construirait ce Palais (déjà prévu dans son programme) et que la CE compléterait les engagements financiers qui lui manquent (410 000 €). A cet effet, la CE s'engage à fournir les éléments élaborés par l'architecte sur cette activité. Sur les fonds restants à la disposition de la CE (505 000 €), il sera procédé aux réhabilitations d'autres instances judiciaires en province.

- en matière de formation : de par le nombre élevé de magistrats et de greffiers, il est tout à fait possible d'envisager des programmes complémentaires. Ainsi,

- la FR, le PNUD et la CE devront établir, au moment de la mise en place sur le terrain, des plans de formation initiale et continue, sur plusieurs mois, de façon à avoir suffisamment de visibilité pour être complémentaires. Le PNUD et la CE bénéficieront des enseignements du plan de formation initiale et continue lancé, dès 2008, par la France au bénéfice principal des magistrats judiciaires et des greffiers.
- pour ce qui est du renforcement de capacités des organisations de la société civile (OSC), le PNUD s'attachera aux zones du PRASEJ (Kaga Bandoro, Sibut, Bossangoa, Bozoum) et la CE complètera selon ses disponibilités financières dans les pôles de développement non concernés par le PRASEJ.

2. Volet Administration pénitentiaire

- en matière d'état des lieux : activité prévue par le PNUD et la CE. Le PNUD pouvant mobiliser ses fonds plus rapidement, il mettra en œuvre l'expertise pour l'état des lieux. Les termes de référence seront partagés avec la CE qui, si nécessaire, complètera le budget de cette expertise.

- en matière de construction / réhabilitations : complémentarité car la CE s'occupera de Bangui, Bouar, Bambari (présenté sous forme "réhabilitation / construction d'établissements pénitentiaires" dans la proposition finale) et le PNUD, des structures existantes dans d'autres villes.

- en matière de formation :

- le statut des gardiens de prison devra faire l'objet d'une attention particulière sur le volet "consultance pour réviser le décret sur l'administration pénitentiaire et préparation d'autres textes" par l'assistance technique du projet CE.
- la CE a proposé de laisser son volet formation en matière pénitentiaire au PNUD. Une contribution de la CE est prévue à cet effet.

3. Volet Police

- en matière de construction / réhabilitations : concernant les structures policières Bangui (8 commissariats, Direction Générale de la Police, Direction des Services de Police Judiciaire, Office Centrafricain de Répression du Banditisme et ses 6 antennes et Ecole Nationale de Police), la coordination est complète :

- la FR réhabilitera 4 commissariats sur Bangui (prévu).
- l'Allemagne réhabilitera les 4 autres commissariats de Bangui et la direction de l'Office Centrafricain de Répression du Banditisme (sous réserve de l'accord final du projet par les Autorités allemandes) et 5 commissariats en province (zones PRASEJ notamment).
- le PNUD s'attachera à réhabiliter la Direction Générale de la Police et à la Direction des Services de Police Judiciaires (à la place de la construction et l'équipement de 14 postes et de la réhabilitation et l'équipement de l'Ecole de Police, activités prévues dans leur projet). Sur le solde de cette enveloppe, le PNUD participera à la réhabilitation de la Compagnie Nationale de Sécurité.
- la CE réhabilitera les 6 antennes de l'OCRB à Bangui (au lieu de réhabiliter 8 commissariats dont 2 à Bangui et 6 en province, tel que prévu dans la version actuelle du projet). Elle devait aussi réhabiliter et moderniser le laboratoire de police scientifique. Cette instance étant dans l'enceinte de la DSPJ et le PNUD ayant la charge de la réhabilitation de celle-ci, il a été décidé d'octroyer les fonds au PNUD pour être cohérents.
- l'Ecole de Police sera réhabilitée par la CE (rénovation des locaux de la Direction de l'Ecole, réhabilitation du bâtiment de surveillance, transformation d'un autre bâtiment en dortoir et construction de salles de classe et réalisation d'un mur d'enceinte). L'Allemagne apportera les aménagements intérieurs. Il faudra néanmoins s'assurer que cette Ecole ne sera pas transférée comme certaines rumeurs l'attestent (la CE propose de faire une lettre au Ministre de l'Intérieur).

- en matière de moyens de mobilité :

- pour les VTT : la CE restera large dans sa proposition de financement (contrairement à la version actuelle) de façon à venir en complémentarité de la FR pour couvrir l'ensemble du territoire.
- pour les véhicules : la CE en avait prévu 8 qui seront finalement affectés aux antennes OCRB (cohérence avec la réhabilitation) et 2 pour des commissariats de province (sans doute Bouar et Bambari, à définir lors de la mise en œuvre). La FR double le parc automobile des instances policières de Bangui. Et le PNUD n'envisage pas de financement dans ce secteur.

- en matière de formation :

- la CE va cibler sur les officiers de police judiciaire et la police technique et scientifique (formation continue). Elle abandonne les formations des cadres de la police au profit de la FR et du PNUD.
- la FR et le PNUD vont s'arranger pour avoir des programmes complémentaires.
- l'Allemagne s'attachera aux formations dans les écoles de police sous régionales.

4. Divers

- la CE souhaiterait que la FR puisse appuyer l'Ecole de Police avec un assistant technique à temps plein car des fonds considérables vont être injectés et la restructuration de la police doit rentrer dans une stratégie globale. La FR y réfléchit déjà.
- la CE avait prévu la mise en place d'un service de médecine légale or il s'agirait davantage de former deux médecins en Europe à cet effet et de les laisser exercer dans les hôpitaux existants. En conséquence, la CE assurera le financement de cette formation et prendra ses dispositions pour sa réalisation en Europe.
- le PNUD avait prévu de construire un centre de radio communication à la Direction Générale de la Police. Mais la FR ayant déjà programmé la construction d'une salle d'information /et de commandement et préparé un audit qui sera réalisé courant 2008, le PNUD devrait réserver les fonds disponibles pour la mise en place d'un réseau radio dans les commissariats de province (complémentaire avec Bangui).
- le PNUD reverra certaines actions qui n'apparaissent pas prioritaires (Enquête de victimisation, campagnes d'information, voyages d'études...) et concentrera ses efforts sur le renforcement des moyens étatiques.

TERME DE RÉFÉRENCE
MÉCANISME DE COORDINATION DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE
EN MATIÈRE DE RSS EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE -DRAFT

Contexte

La stratégie de réduction de la pauvreté en RCA a identifié la RSS comme un élément stratégique incontournable pour lutter contre la pauvreté et établir une stabilité durable dans le pays.

Le séminaire national sur le processus RSS, qui a eu lieu à Bangui du 14 au 17 avril 2008, a permis de confirmer l'engagement des autorités dans ce processus long et complexe et qui nécessitera l'appui durable des partenaires au développement de la Centrafrique. A court terme, le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre un chronogramme d'activités étalées respectivement sur 8 mois et deux ans pour lesquels des financements complémentaires des partenaires au développement seront nécessaires. La mise en œuvre des activités concerne les 5 suivants piliers :

- 1) Ministère de la Défense : FACA et Gendarmerie
- 2) Ministère de l'intérieur: Police Nationale et Forces Paramilitaires
- 3) Ministère de la Justice: Administration Judiciaire et Pénitentiaire
- 4) Parlement: Gouvernance Politique, Economique et Financière
- 5) Ministère de la Défense et de l'intérieur: Services de Renseignement

Le 14 Mai 2008, par arrêté du Premier Ministre, un Comité Sectoriel RSS du DSRP a été créé. Ce Comité est chargé entre autres, d'élaborer et actualiser les politiques de la RSS, d'assurer la cohérence intra et intersectorielle des projets et programmes et d'analyser l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'actions prioritaires.

Ce Comité, qui sera appuyé par un Secrétariat Technique Permanent pour le fonctionnement courant et qui doit se réunir au moins une fois par mois, sera présidé par le Ministre Délégué auprès du Ministre de la Défense Nationale et Vice-présidé par le Ministre de la Justice. Il aura la composition suivante:

- Des représentants des Ministères concernés par le RSS, dont : 3 représentants du Ministère de la Défense, 2 du Ministère de la Justice, 2 du Ministère de l'intérieur, 2 du Ministère des Finances et du Budget, 2 du Ministère des Eaux et Forêts, 1 du Haut Commissariat Chargé des Droits de l'Homme.
- Deux représentants de la Société Civile, dont un représentant de la Ligue des Droits de l'Homme et un Représentant de l'Association des Femmes Juristes de Centrafrique.
- Dix représentants des Partenaires Techniques et Financiers, dont le « facilitateur » (actuellement, le PNUD).

Dans ce contexte, les partenaires au développement en RCA ont montré une volonté de soutenir le Gouvernement à développer et mettre en place la RSS ainsi que d'améliorer leur niveau de coordination et de concertation. A ce dernier effet, une réunion multi bailleur (FR, BE, COM, UNDP) a eu lieu à Bruxelles le 5 juin 2008. UNDP est confirmé en tant que Facilitateur de la Coordination.

A. Objectif

L'objectif des présents TDR est de définir la structure de coordination des partenaires au développement en matière de RSS en RCA afin d'améliorer l'harmonisation des actions et la concertation multi-bailleur au niveau politique.

B. Mécanisme de coordination des partenaires

La coordination des partenaires au développement pour le suivi et mise en œuvre de le RSS sera organisée à travers trois niveaux, allant du purement technique au politique.

1. Les Comités de Pilotage Technique (CTP) sous-sectoriels, un par secteur RSS

Composition

Les Comités de Pilotage Technique (CPT), organisés autour de chaque pilier de la mise en œuvre de la stratégie RSS, sont composés des Assistants Techniques sectoriels concernés des différents bailleurs. Les AT de l'équipe multidisciplinaire chargé d'appuyer le Gouvernement dans le développement de la stratégie et qui sont placés au niveau des Ministères sectoriels concernés par la réforme seront chargés de préparer les réunions des CTP dans le domaine relevant de leur compétence. La Chef de l'équipe multidisciplinaire assurera la cohérence globale des travaux des CTP.

La présence des autorités nationales dans ces CPT est souhaitable et, idéalement, les CTP devraient être sous la tutelle des services de l'Etat concerné.

Il est cependant impératif que la structure reste dynamique et qu'elle demeure légère.

Mission

Les CPT sont responsables de veiller à la cohérence et complémentarité des interventions des différents partenaires au niveau technique dans chaque pilier de la réforme. Ils assurent le suivi et l'évaluation rapprochée du développement et de la mise en œuvre des réformes prévues dans leur domaine tout en animant le processus d'exécution de la Réforme. Les CPT doivent assurer l'interaction harmonieuse entre les parties impliquées dans chaque pilier de la réforme et favoriser la synergie des actions avec les acteurs centrafricains.

Périodicité des réunions du CPT

Les CPT se réunissent périodiquement, préférablement de manière hebdomadaire.

Le CPT rend compte au Comité pluridisciplinaire à travers des comptes rendus et des rapports de suivi présentés par le Chef de l'équipe multidisciplinaire.

2. Le Comité pluridisciplinaire

Composition

Le Comité pluridisciplinaire est composé des représentants des partenaires au niveau des Conseillers techniques (Attachés d'Ambassade, de Délégation et du PNUD).

UNDP, facilitateur de la coordination, est en charge de la préparation des réunions. Le Chef de l'équipe multidisciplinaire sera placé au sein de la structure gouvernementale en charge de la coordination de la réforme. Il sera l'interface entre les autorités nationales et la communauté des bailleurs de fonds sur la RSS en binôme avec le coordinateur national. Le Chef d'équipe participe aux réunions de la Cellule et contribue à l'élaboration des comptes rendus et rapports.

Le Comité pourra faire appel à titre consultatif à toute personne connue en raison de ses compétences selon les questions spécifiques à traiter, notamment les AT.

Mission

Le CP examine les rapports d'activités des 5 secteurs de la réforme et apprécie l'évolution de la réforme au niveau opérationnel. Il est l'interlocuteur principal du Gouvernement pour le dialogue permanent en matière de RSS et est en contacte directe avec le Comité sectoriel RSS.

Périodicité des réunions du CP

De manière à favoriser la concertation et la synergie des actions et positions des partenaires à l'égard des autorités centrafricaines, le CP se réunira chaque mois, a priori avant la tenue du Comité Sectoriel RSS. Toutefois et en fonction des besoins, le CP se réunira en séance extraordinaire chaque fois que nécessaire.

Le CP rend compte à la cellule politique de concertation, qui devra être informée des questions problématiques qui nécessiteraient d'une intervention au plus haut niveau.

3. La Cellule de concertation (CC)

Composition

La Cellule de concertation est composée des Ambassadeurs des Partenaires au développement de la Centrafrique: les Ambassadeurs de France et de Belgique, le Chef de Délégation de la Commission européenne, le Représentant-résident du PNUD, le Chef du Bureau d'appui de l'ONU pour la consolidation de la paix, le Représentant spécial de la CEEAC, un représentant de l'Afrique du Sud. Dans la mesure où leur pays contribue à la RSS en RCA, les Ambassadeurs ou représentants d'autres pays ou organisation peuvent prendre aux réunions de cette Cellule de concertation .

Mission

La CC traite des questions purement politiques et tranche les questions les plus épineuses. Le cas échéant, la Cellule entreprend des démarches communes auprès des autorités centrafricaines au plus haut niveau. La Cellule tient compte des positions et travaux de la *Peace-Building Commission*.

Périodicité des réunions du CC

Elle se réunit au besoin et au moins deux fois par an.

La composition des trois niveaux de coordination peut être révisée périodiquement pour tenir compte de l'implication de nouveaux acteurs de la Réforme du Secteur de Sécurité en République centrafricaine.

ANNEXE III : Engagement des partenaires au développement dans le processus de Réforme des Secteurs de la Justice et la Sécurité en République Centrafricaine

CEMAC

Pour relever le défi de la crise sécuritaire, la République Centrafricaine a bénéficié d'un soutien de ses partenaires régionaux qui s'est traduit notamment par l'envoi des forces multinationales de la CEMAC (FOMUC) financée par la France et par l'Union Européenne. Le mandat de la FOMUC est de contribuer à la sécurisation du pays par sa force de dissuasion ainsi que par l'appui en formation et l'encadrement des forces armées centrafricaines. Toutefois, les moyens financiers et humains de la FOMUC restent relativement modestes et ne permettent pas d'assurer la protection des populations civiles à l'échelle du pays.

BONUCA

La présence du BONUCA en République Centrafricaine et son assistance continue en matière de conseil, de plaidoyer et de formation dans les secteurs de la police, des droits de l'homme et de la défense, sont des facteurs qui ont également contribué au rétablissement de l'ordre dans le pays. A travers sa section CIVPOL, le BONUCA a contribué à la formation des officiers de Police, de la Gendarmerie, et a assisté le Ministère de l'Intérieur dans la rédaction d'un Programme de Restructuration de la Police Centrafricaine pour la période 2008-2010. Par ailleurs, à travers sa section Droits de l'Homme, le BONUCA soutient également des initiatives de sensibilisation et d'appui auprès des ministères de la Justice et de l'Education afin de développer une culture des Droits de l'Homme au niveau institutionnel. Enfin, le BONUCA a apporté son appui dans la rédaction du code de procédure pénale, du code pénal et du code de justice militaire.

Banque Mondiale/MDRP

Suite à la *Lettre de Politique Générale en matière de Défense Globale*, la Banque Mondiale a octroyé un financement du fond fiduciaire du Programme Mutli-Pays de Démobilisation et Réinsertion (MDRP) au Projet de Réinsertion des Ex-Combattants et Appui aux Communautés (PRAC), cofinancé et exécuté par le PNUD. Ce financement avait pour objectif de contribuer aux efforts entrepris en matière de DDR dans le cadre du Programme National de Désarmement, de Démobilisation et de Réinsertion (PNDDR).

Union Européenne

Outre l'appui financier à la FOMUC, l'Union Européenne s'est engagée également sur le paiement des arriérés de salaires de 700 personnels de la défense, dont 500 officiers, qui sont partis à la retraite en 2005, 2006 et 2007. L'Union Européenne a soutenu également l'organisation des Etats Généraux de la Justice en octobre 2007.

Par ailleurs, la relation entre « développement et sécurité » fait partie intégrante du concept de *Pôles de Développement* que l'Union Européenne souhaite mettre en oeuvre à travers son 10ème FED. A cet égard, l'Union Européenne va notamment financer la construction de nouvelles casernes et ainsi contribuer aux efforts de redéploiement territorial des Forces Armées Centrafricaines.

France

Compte tenu des relations historiques qui la lient avec la Centrafrique, la France joue un rôle prépondérant dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité et de la justice. En plus de l'appui logistique apporté à la FOMUC, la France apporte son soutien au Gouvernement centrafricain par la préparation d'une Loi de Programmation Militaire 2008-2013. Dans le domaine de la défense, l'assistance française se traduit également par la restructuration et la formation des FACAs, et par la formation des unités de la Gendarmerie Nationale.

Par ailleurs, la France a apporté une contribution importante à la définition des besoins (audit 2006) et à la rédaction du projet de restructuration de la police centrafricaine. Elle investit également dans la formation des policiers, tant par la mise à disposition d'experts que par l'attribution de bourses pour des formations dans les écoles françaises.

Enfin, la France est active dans le domaine de la justice, notamment par la formation de magistrats, et

dans le domaine des médias.

Chine, Japon, Irlande, Allemagne, Afrique du Sud

Plusieurs pays donateurs se sont récemment engagés dans le secteur de la sécurité et de la justice. Le Japon et l'Irlande soutiennent l'initiative du PNUD en matière de Contrôle et de Réduction des Armes Légères pour la période 2007-2011. L'Allemagne soutient les efforts de la FOMUC et souhaite également apporter sa contribution au processus de réforme de la police. La Chine soutient les efforts de défense à travers la réhabilitation de logements militaires, la formation et la fourniture d'équipements. L'Afrique du Sud, enfin, soutient la réforme de la défense notamment par un appui logistique et la formation.

Source : Note d'Orientation sur la Réforme du Secteur de la Sécurité, Table Ronde des Partenaires au Développement de la RCA, 26 Octobre 2007

ANNEXE 4- Arrêté portant organisation et fonctionnement du Comité sectoriel RSS chargé du suivi-évaluation du DSRP

Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Bangui, le 14 mai 2008

Cabinet

N° /

ARRETE

**PORTANT CREATION DU COMITE SECTORIEL
DE LA REFORME DU SECTEUR DE SECURITE**

**Le Premier Ministre,
Chef Du Gouvernement**

- Vu** la Constitution du 27 décembre 2004 ;
- Vu** le Décret n°08.021 du 22 janvier 2008, portant nomination du Premier Ministre Chef de Gouvernement ;
- Vu** le Décret n°08.025 du 28 janvier 2008, portant nomination ou confirmation des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n°00.031 du 26 janvier 2000 portant organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale et fixant les attributions du Ministre;
- Vu** l'Arrêté n°309/MDNACVGDRA/DIR6CAB du 03 septembre 2007 portant création du Comité de Préparatoire du Séminaire National sur la Réforme du Secteur de la Sécurité ;
- Vu** l'Arrêté n°003 du 12 mars 2008, portant création du cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ;

**SUR PROPOSITION DU MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE LA
DEFENSE NATIONALE, DES ANCIENS COMBATTANTS, DES VICTIMES DE
GUERRE, DU DESARMEMENT ET DE LA RESTRUCTURATION DE L'ARMEE**

ARRETE

- Art.1^{er} :** Il est créé un Comité Sectoriel de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) ;
- Art.2 :** Le Comité Sectoriel de la Réforme du Secteur de Sécurité est responsable de la coordination et de l'efficacité de l'aide accordée au secteur.

- A ce titre, il est chargé de :
- Elaborer et actualiser les politiques et stratégies de la réforme du secteur de sécurité en veillant à leur alignement sur les orientations et priorités du DSRP ainsi que sur les recommandations arrêtées lors du Séminaire National sur la RSS ;
- S'assurer de la mise en cohérence des projets et programmes avec les politiques et stratégies du secteur de la RSS ;
- Organiser sur une base périodique, des rencontres de concertation et au besoin des consultations / tables rondes sectorielles, avec l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux ;
- Produire des rapports, bilans sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des politiques, projets et programmes de la RSS à partir du Plan d'actions prioritaires défini pour le secteur ;
- Harmoniser les interventions proposées avec celles des autres comités sectoriels du DSRP ;
- Contribuer à l'élaboration du Rapport spécial sur la mise en œuvre des pôles de développement

Art.3 : Le Comité Sectoriel de la Réforme du Secteur de Sécurité est composé ainsi qu'il suit :

Président : Le Ministre Délégué auprès du Ministre de la Défense Nationale, des Anciens Combattants, des Victimes de Guerre du Désarmement et de la Restructuration de l'Armée

Vice Président : Le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux

Rapporteur : Un Chargé de Mission au Ministère de l'Intérieur

Rapporteur Adjoint : Le Coordonnateur du Secrétariat Technique Permanent (STP)

Membres :

Services publics

- Trois (3) Représentants du Ministère de la Défense Nationale, des Anciens Combattants, des Victimes de Guerre, du Désarmement et de la Restructuration de l'Armée :
 - Le Chef d'Etat Major Adjoint des FACA
 - Le Chargée de Mission en Matière d'Administration
 - Un Représentant de la Gendarmerie Nationale
- Deux (2) Représentants du Ministère de la Justice, Garde des Sceaux :

- Deux (2) Représentant du Ministère de l'Intérieur Chargé de la Sécurité Publique :
 - Un Chargé de Mission
 - Le Directeur des Ressources Humaines
- Deux (2) Représentants du Ministère des Finances et du Budget :
- Deux (2) Représentant du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche et de l'Environnement :
- Un Représentant du Haut Commissariat chargé des Droits de l'Homme

Société civile

- Un Représentant de la Ligue des Droits de l'Homme :
- Un Représentant de l'Association des Femmes Juristes de Centrafrique

Partenaires au développement

- Un Représentant du PNUD,
- Un Représentant de la France
- Un Représentant de la Banque Mondiale
- Un Représentant du BONUCA
- Un Représentant de la Commission Européenne
- Un Représentant des Etats-Unis
- Un Représentant de la FOMUC
- Un Représentant du Conseil Norvégien
- Un Représentant de l'Afrique du Sud
- Un Représentant de l'International Rescue Committee

Art.4 : Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'actions prioritaires, le Comité Sectoriel de la Réforme du Secteur de Sécurité est appuyé par des partenaires en développement dont le chef de file est le PNUD et le deuxième chef de file, la France.

Art.5 : Des groupes thématiques pourront être constitués pour gérer des aspects spécifiques des responsabilités du Comité Sectoriel.

Art.6 : Un Secrétariat Technique Permanent (STP) assurera le fonctionnement courant du Comité Sectoriel. Il sera composé ainsi qu'il suit :

- Un (1) Coordonnateur
- Trois (3) experts
- Un Secrétariat

Art.7 : Le Comité Sectoriel de la RSS se réunit tous les mois sur convocation de son Président, ou le cas échéant, à la demande de 2/3 de leurs membres.

Il produit des rapports mensuels qui doivent être transmis au Premier Ministre et au Ministre d'Etat à l'Economie, au Plan et à la Coopération Internationale, avant le 05 du mois suivant.

Art.8 : Le présent Arrêté prend effet à compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.




Pr Faustin Archange TOUADERA